



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 77 AVRIL 1996

CHRONOLOGIE D'UN GRAND PROJET...

Dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris du 16 septembre 1994, une demande de Permis de Construire concernait une réalisation immobilière, Porte d'Auteuil, sur la partie terminale de l'ex-ligne Auteuil Cardinet.

Programme très ambitieux : 311 logements, 8.000 m² de locaux commerciaux, 500 emplacements de parking.

Les conséquences induites par ce projet paraissaient très négatives : circulation de véhicules supplémentaires en un lieu déjà au bord de l'asphyxie, circulation accrue de piétons, suppression d'une partie de la "coulée verte", programme de logements trop important, sans rapport avec le caractère aéré et résidentiel du quartier... un collectif d'associations, habitants, commerçants, se créait pour dire son opposition au projet.

Cette opposition se concrétisait par l'envoi au Maire de Paris, le 29.10.94, d'une lettre demandant "un aménagement profond de ce programme pour assurer son intégration dans l'environnement humain et urbain".

Constructive, cette prise de position indiquait les modifications du projet envisagé.

Depuis, à plusieurs reprises et notamment pendant les Portes Ouvertes d'Octobre 1994 à la Mairie du XVI^e, des informations publiques ont été données sur l'évolution de ce projet.

Récemment, M. SERVEL de COSMI, Président de l'une des associations concernées, reprenait contact avec le Maire du XVI^e. Un entretien était fixé au 6 septembre dernier, confirmé par l'envoi, le 14, d'un dossier : note résumée des principales modifications souhaitées du projet, et esquisse de l'aménagement proposé avec quelques idées pour celui de la Porte d'Auteuil même.

Le 7.II, M. SERVEL était désigné par le Collectif des Associations, comme leur représentant auprès de la Municipalité, de la Direction de l'Aménagement urbain, des architectes paysagers auxquels étaient confiées les

études d'aménagement et d'impact.

Cette décision était signalée à notre Maire, le 14.II, en rappelant les propositions initiales du Collectif et sa volonté de participer aux travaux du groupe d'études.

Sans réponse. Et nous apprenions que le permis de construire avait été accordé le 30.II (2 semaines après) sur la base du programme initial à peine modifié : 1 étage de moins pour l'immeuble donnant sur la place d'Auteuil.

Un recours à titre gracieux était aussitôt déposé, à titre de "sauvegarde".

Le Collectif des Associations assistait à l'A.G. annuelle de l'Association Sauvegarde Auteuil-Raffet, le 25 mars dernier.

A l'ordre du jour : le point actuel sur l'affaire.

A l'unanimité des présents, fort nombreux, il a été décidé de poursuivre une action judiciaire avec dépôt d'un nouveau recours, à titre contentieux, cette fois.

Nous vous communiquerons, au fur et à mesure, les informations que nous recevrons à ce sujet. Mais il est probable que nous évoquerons cette affaire pendant encore de nombreuses années !!!

UN AUTRE PROJET : R.F.O.

Sur une parcelle de 7.100 m² délimitée par l'avenue du Recteur Poincaré, l'avenue Emile Bergerat, l'avenue Léopold II, dont la moitié (3.132 m²) est classée en espace vert intérieur protégé: EVIP.

La propriété a été cédée à "STIM BATIR" filiale de Bouygues qui construit un nouveau siège pour RFO à Malakoff.

"L'opération de réhabilitation" consiste :

- à conserver l'hôtel particulier et à l'aménager en "résidence médicalisée pour personnes âgées" en réhaussant le comble pour y créer un étage supplémentaire

- à démolir les communs bordant les avenues latérales (deux bâtiments R+ 2) pour y construire deux bâtiments de 5 étages sur rez de chaussée

- à créer en sous-sol un parc de stationnement sur 3 niveaux en sous-sol, uniquement sur l'emprise de la cour arrière et des 2 immeubles neufs.

La surface hors d'oeuvre pour les 3 bâtiments sera de 6.085 m² (actuellement: 3.563 m²)

A noter qu'un premier P.C. avait été déposé en Juillet 1995 qui portait sur les 2 bâtiments reconstruits, l'adjonction d'un étage avec 2 combles. Le nouveau P.C. tenant compte des observations de la Mairie du XVI^e et l'architecte des Bâtiments de France (les bâtiments latéraux auront un toit plat sans comble) a été déposé début novembre.

Le projet a reçu un avis favorable du Service Départemental de l'Architecture. Le Maire de Paris a signé le P.C. le 19.2.96.

Que penser du projet ? On peut regretter, comme d'habitude, qu'aucune consultation, aucune information préalable n'aient eu lieu

.....

aupres de la population du quartier, des associations....

Il est certain que, selon le voeu émis par le Conseil d'Arrondissement, l'essentiel est sauvegardé : l'espace vert est maintenu dans son intégralité (2 ou 3 arbres côté avenue Léopold II seront supprimés, mais 43 nouveaux arbres seront plantés sous le contrôle du service des Parcs et Jardins de la Ville).

L'Hôtel particulier est conservé. Initialement le promoteur souhaitait le détruire.

Par ailleurs, le remplacement de bureaux par des habitations est positif.

La création de 130 places de parking pour les habitants des deux immeubles et pour le personnel et les visiteurs de la Maison de Retraite diminuera l'encombrement du stationnement des rues avoisinantes.

Mais Les adjonctions annoncées : l'étage supplémentaire dans le comble - il est prévu une rangée de lucarnes traitées en oeils de boeuf - et la refonte des façades maintiendront-ils l'esthétique de cette demeure qui, sans être classée, (pastiche du XVIII°) a néanmoins beaucoup de charme.

- les 2 bâtiments latéraux
comporteront 5 étages (2 actuellement) et leur emprise au sol est augmentée de 50 % (300 m2 au lieu de 200) ne vont-ils pas étouffer la demeure centrale ?

Il semble indispensable, pour les habitants du quartier, qu'une maquette de l'ensemble du projet, soit installée à la Mairie du XVI°.

Il en est encore temps : les travaux ne commenceront pas avant fin 1997, date du départ de RFO vers sa nouvelle destination.

DU STADE DE FRANCE AU PARC DES PRINCES...

On parle beaucoup du Stade de France, enserré entre l'autoroute A 1 et le canal St Denis.

Il est depuis des mois un grand sujet d'intérêt : on sait tout sur la pollution du sous-sol (ancienne usine à gaz), problème résolu par une dépollution bactérienne efficace, sur la pollution possible de la nappe phréatique.. mais là il semble que l'on ne peut que se contenter de surveiller le phénomène et éventuellement éviter toute remontée des ^aeaux souterraines (?), du montant imprévu et imprévisible des travaux indispensables, de la circulation future et des moyens de la résorber, d'un urbanisme renouvelé de cette banlieue déshéritée, des critères architecturaux,.....

On évoque même un logiciel sur le comportement de la foule. future dans le stade, du brouillard, de la pluie, des nuages, de la neige et de la fûmée, du sexe, de l'âge de l'individu présent "en famille ou seul, familier du stade ou non", "de la distance d'évitement quand une personne en croise une autre, des scénarios de panique"....

Bref, un grand roman que la vue du parc de grues et de

.....

matériels gigantesques rend plus impressionnant encore.

On en oublierait "notre" Parc des Princes, si au hasard d'engagements du Conseil de Paris, on nous assurait que jusqu'en 2.000 au moins, mais est-ce si loin, il vivra encore puisqu'il recevra des subventions de la Ville, jusque là.

Mais il vivra comment ? Sports, certes, mais encore ? lieu d'exposition ? village commercial ?, beaucoup de bruits courent, difficile à confirmer, à infirmer.

Nous avons écrit, en janvier, à l'Adjoint au Maire de Paris, Elu de notre arrondissement, à ce sujet. Sans réponse à ce jour.

Les réflexions dans ce domaine continuent-elles ?

Les habitants riverains aimeraient avoir quelques réponses. Il ne leur est pas indifférent de connaître les choix de la Ville. Ils ne manqueront pas d'avoir une incidence sur leur vie, le bruit, la foule, la circulation et le stationnement automobile.

LU, dans la Presse Locale :

Les Commerçants du XVI° vous "offrent les illuminations à Noël"?

Ce cadeau "cet effort remarquable" pour animer les quartiers a été, rappelons-le, financé pour 350.000 frs par des subventions accordées par le Conseil d'Arrondissement, sur le budget de la Ville, alimenté par des impôts locaux, payés par les contribuables parisiens.....

Le titre aurait pu être " les habitants du XVI° s'offrent des illuminations à Noël".

LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. WILOTTE, au Cabinet du Maire de Paris, nous avait annoncé qu'elle serait rapidement mise en place, après les élections de 1995.

Une lettre du Maire de Paris, M. TIBERI, aux Maires d'arrondissement précisait, il y a quelques semaines, que les Commissions extra-municipales se réuniraient à nouveau, au cours du premier trimestre 1996.

Et nous avons rencontré M. TREMEGE, son probable Président, "difficile de la relancer, tant de services auraient à y participer", appris l'intérêt de Mme COUDER (urbanisme) à ce sujet, celui de M. PLASAIT (circulation), de M. BULTE (construction et logement).

Nous avons écrit à Mme de PANAFIEU dont l'intérêt pour la protection de l'environnement nous est bien connu "cette commission qui avait très bien marché lors de la précédente mandature mériterait d'être réactivée", nous dit-elle.

Et M. GRANIER, Délégué à la vie locale au Cabinet du Maire de Paris, dont nous savons sa connaissance de la vie associative, souhaite établir une liste de ceux qui devraient en faire partie.

Un si large intérêt ne semble pas faire avancer très vite ce dossier...

La Plateforme, les associations s'en étonnent. Et elles se sentent, un an après les élections, quelque peu flouées.

Nous avons "pompé" pour vous

Un intéressant article de Micheline SIMON décrivant "le XVI° troglodyte et vinicole"

"Le village de Migeon occupait au début du IV° siècle les coteaux de Passy et de Chaillot sous lesquels se trouvaient des galeries creusées dans le calcaire. De magnifiques pierres en furent extraites dans la partie supérieure des galeries exploitées depuis les gallo-romains. En profondeur, le sous-sol fait de sable et d'argile en alternance favorisait les sources d'eaux minérales qui furent exploitées au XVIII et XIX°. Ces terres acquises en 1493 par François Martorille, St François de Paule, qui y fit construire un couvent de Capucins, furent plantées de vignes. Et l'on aménagea des celliers dans les carrières redécouvertes.

Des cavités, le long des coteaux semblent être un village troglodyte.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, le Comité des Houillères réalisa dans les galeries une exposition géologique sous le Palais de Chaillot, une partie consacrée aux curiosités souterraines, l'autre aux techniques minières. On y trouvait aussi la reconstitution d'une mine phénicienne, d'une tombe étrusque, du tombeau d'Agamemnon....

Seules subsistent, réaménagées par le Conseil des Echansons quelques galeries devenues le "Musée du Vin".

METAMORPHOSES PARISIENNES

C'est le titre d'une intéressante exposition au Pavillon de l'Arsenal (jusqu'à fin avril, 21 bld Morland)

Nous savons tous combien Paris s'est transformé depuis 150 ans. Des documents photographiques, des textes poétiques, didactiques ou critiques, des maquettes, un fond musical discret, l'exposition évoque Paris bucolique au siècle dernier avec ses vieux "villages", ses rues pavées. Elle s'attache à souligner des transformations douces, progressive qui, sans grave contestation, ont modifié, en un demi-siècle, le visage de la Capitale.

Sans ignorer certains excès, le parcours au 1° étage montre des réalisations modestes qui, jour après jour, apportent un "plus" esthétique, une meilleure qualité de vie : un jardin avenue Daumesnil, l'aménagement des Champs-Élysées, l'éclairage des escaliers de Montmartre, un immeuble près de Bercy ou la création d'une salle de spectacle dans les sous-sols du lycée LaFontaine. Ceux qui s'intéressent aux grands chantiers verront au 2° étage tous les projets de l'îlot Masséna ZCA Seine Rive Gauche.

DANS LE DESORDRE...

Les feux de circulation, angle Place Victor Hugo/Avenue Bugeaud, s'allument au même instant, vert dans un sens, rouge dans l'autre ! et les piétons s'affolent en traversant l'avenue déjà fort encombrée par le stationnement auto et l'arrêt d'autobus...

Dans un récent B.M.O. : Le parc total de résidences principales à Paris diminue : 1.153.111 en 1968, 1.092.000 en 1990...

Il y aurait 118.000 logements vides dans Paris....

Le rapport Darmon chiffre à 400.000 m² la surface transformable de bureaux vides en logements : l'équivalent de 8.000 logements de 50 m².....

LA SEINE...et le Piéton de PARIS

Vous connaissez, peut-être, les bancs du Quai Debilly ? Beaucoup d'entre vous aviez demandé, avec nous, leur installation, il y a déjà plusieurs années. Et nous nous étions réjouis que cette demande ait été retenue par la Ville au grand plaisir des piétons du XVI°.

Jean Loup MORLE, Adjoint au Maire de Paris nous communique le texte d'une question qu'il a posée au Conseil de Paris récemment "Le Port Debilly fait partie du domaine public fluvial de l'Etat. Il est géré par le Port Autonome de Paris. A ce titre, ce dernier assume seul son entretien et son exploitation.

"la situation actuelle est déplorable et très regrettable, compte tenu du prestige du site.

"Les ressources financières nécessaires à l'amélioration de l'état du Port n'ont pas été prévues dans l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'établissement pour l'année 1996.

" les représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Port autonome de Paris seront donc invités à intervenir lors d'une de ces prochaines séances afin que la remise en état de ce port soit programmée au plus tôt.

"D'une façon générale, la Ville conduit actuellement une série d'études pour un projet municipal de valorisation du site de la Seine et de ses berges, dans toute la traversée de Paris.

"L'aménagement du Quai Debilly prendra ainsi naturellement toute sa place dans ce projet ambitieux.

"La prolongation d'une promenade continue en amont vers les berges du Centre Historique de Paris, aménagées récemment par la Ville, sera également étudiée à cette occasion."

Bonne nouvelle ! Nous attendrons avec impatience cette réalisation.

S.O.S. URGENCES MAMANS PARIS XVI°- BOULOGNE

Communique : Vous avez de jeunes enfants - Un jour votre organisation habituelle vous fait défaut - la garde habituelle ne peut venir - votre enfant ne peut aller à la crèche - vous êtes immobilisée, au lit - ou tout simplement, vous avez besoin d'un renseignement : APPELEZ LE 45.03.00.02 - Nous sommes une association de bénévoles Nous ferons tout pour vous dépanner.

Vous aimez les enfants - vous disposez d'un peu de temps - les bénévoles de SOS Urgences Mamans vous proposent de les rejoindre pour répondre à l'appel des parents de jeunes enfants qui doivent faire face à une difficulté imprévue - pour garder un enfant chez vous ou chez ses parents - pour assurer une permanence téléphonique.

Un grand merci à l'avance.

XVI° DEMAIN vous rappelle sa permanence hebdomadaire le mercredi de 10 à 12 heures (47.27.75.79)

NOUS serons HEUREUX de vous RENCONTRER